

Aide à la reprise de l'activité des cabinets libéraux dans le contexte de l'épidémie de Covid 19

Document commun URPS et CPias Hauts-de-France

Tenue professionnelle et port des EPI

1. Responsabilité employeur

Il n'incombe pas à l'employeur de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais de les éviter le plus possible et s'ils ne peuvent être évités, de les évaluer régulièrement en fonction notamment des recommandations officielles, afin de prendre les mesures utiles pour protéger les travailleurs exposés, de les en informer et de veiller à leur mise en œuvre.

Il incombe à l'employeur dans la situation actuelle de mettre à jour son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Dès lors qu'une tenue de travail et des équipements de protection est imposée au salarié et inhérent à son emploi, l'employeur doit prendre en charge le coût et l'entretien de cette tenue.

2. Pré-requis

- Cheveux courts ou attachés
- Barbe et moustache courtes
- Ongles courts sans vernis
- Avant-bras dégagés
- Absence de bijou sur les mains : montre, bracelet, bague, alliance

3. Tenue professionnelle

Il est recommandé d'avoir une tenue et des chaussures professionnelles ou dédiées à l'activité professionnelle, distinctes des vêtements civils, au minimum une blouse professionnelle en tissu à manches courtes.

Tissu : mélange polyester-coton (65% - 35%), résiste au lavage haute température, émet peu de particules, a des propriétés isolantes, résiste à l'humidité et présente une moindre adhérence aux micro-organismes que le coton.

Le port de surchaussures est proscrit.

4. Gestion des vestiaires et de l'habillement

Il est nécessaire de séparer les vêtements civils des vêtements professionnels.

De la solution hydro-alcoolique doit être mise à disposition des employés et dans tous les endroits stratégiques.

Procédure de déshabillage : le masque doit être retiré **en dernier**. Il faut toujours réaliser une hygiène des mains après avoir retiré sa tenue professionnelle.

5. EPI : Equipements de Protection Individuelle

➤ Rappel sur les précautions standard :

- Port de gants

Le port de gants de soins ne doit pas être systématique mais **réservé aux situations suivantes** :

- Risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques
- Contact avec peau lésée et/ou muqueuse (ex : toilette intime)
- Manipulation de linge souillé ou de déchets
- Entretien et désinfection des locaux et du matériel
- Présence de lésions cutanées chez le soignant

L'utilisation de gants à UU doit toujours être encadrée par deux frictions hydro-alcooliques (une avant, une après retrait).

1 paire de gant = 1 patient

1 paire de gant = 1 soin

Retirer les gants immédiatement après le soin et AVANT de toucher l'environnement.

Se frictionner les mains **immédiatement après les avoir retirés**.

Le port de gants à UU s'est généralisé dans les milieux de soins mais aussi dans l'espace public. Il s'agit d'une pratique inutile et dangereuse car elle induit un sentiment de protection

La peau n'est pas une porte d'entrée du virus, et l'utilisation de gants à UU en systématique entraîne une dissémination du virus dans l'environnement. De plus le retrait des gants entraîne un relargage de virus (et tout autre microorganisme) sur les mains du professionnel. Il augmente ainsi le risque de **transmission croisée aux patients**, mais aussi le risque d'auto-contamination du professionnel, d'autant que le port de gant entraîne *de facto* trop souvent une diminution de la fréquence d'hygiène des mains car elle induit un sentiment de protection.

Il faut limiter le port de gants au contact direct avec muqueuses et produits biologiques d'origine humaine ou à la réalisation du bionettoyage ou de la chaîne de stérilisation.

Il faut proscrire dans tous les cas l'utilisation de gants à UU par les professionnels ne pratiquant pas de soins (accueil) et par les patients.

La meilleure protection reste la friction.

- Port de masque

Les précautions standard recommandent de porter systématiquement un masque chirurgical devant tout patient qui tousse et quand le professionnel a lui-même des symptômes (rhinite...). Cette précaution n'est habituellement qu'assez peu respectée. Elle est pourtant à la base de la diminution de la transmission de la majorité des microorganismes responsables d'infections respiratoires, dits à transmission « gouttelettes ».

Le port du masque FFP2 est indiqué dans certaines pathologies infectieuses respiratoires (tuberculose, rougeole, varicelle...).

Dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19, il faut considérer que toute personne est potentiellement porteur asymptomatique de Sars-Cov-2 (patient ou collègue). Le port systématique et continu d'un masque chirurgical par tout professionnel accueillant du public est une mesure de bon sens mais qui se heurte à un problème de taille : celui de l'approvisionnement.

En cas de pénurie, réelle ou prévisible, il est possible de porter le masque chirurgical plusieurs heures d'affilée (jusqu'à 4 heures selon les recommandations du fabricant). Il doit être changé si mouillé ou souillé, et son utilisation toujours encadrée par une hygiène des mains rigoureuse.

■ Masque chirurgical

Pour être efficace, un masque chirurgical doit être correctement porté, et changé dès que mouillé ou souillé :

- Hygiène des mains avant de le prendre dans la boîte et de le mettre
- Face colorée toujours à l'extérieur
- Bien appliquer la barrette nasale
- Bien déployer le masque pour couvrir le nez, la bouche et le menton
- Ne plus y toucher (ne jamais le rabaisser sous le menton)
- Toujours l'enlever par les élastiques
- Hygiène des mains après l'avoir retiré

Comment mettre mon masque chirurgical ?



- Peut être porté en continu durant 4 heures selon les préconisations du fabricant
- Sa mise en place et son retrait doivent être encadrés par une HDM
- Ne doit pas être manipulé
- Est à changer systématiquement si souillé ou mouillé

■ Masque FFP2

Le port du masque FFP2 est indiqué en cas de geste ou soin à risque d'aérosolisation.

Il peut être porté jusqu'à 8 heures d'affilée. Il ne doit pas être touché une fois mis en place.

Son utilisation doit être encadrée par une hygiène des mains rigoureuse.

Comment mettre mon masque FFP2?



- Port du masque FFP2 exclusivement pour le personnel soignant qui réaliserait des gestes invasifs ou manœuvres au niveau de la sphère respiratoire (prélèvement sphère nasopharyngé, kinésithérapie respiratoire, aspiration endotrachéale, oxygénothérapie supérieure à 6 litres / minutes).

- Peut être porté en continu durant 8 heures selon les préconisations du fabricant
- Sa mise en place et son retrait doivent être encadrés par une HDM
- Ne doit pas être manipulé
- Est à changer systématiquement si souillé ou mouillé
- Son étanchéité doit être vérifiée par la réalisation d'un fit check

■ La tentation de la réutilisation :

De nombreuses informations circulent sur la réutilisation des masques à UU. Des études scientifiques sont menées **mais aucune pour le moment ne permet de recommander la réutilisation des masques**. En effet les procédés envisagés pour les décontaminer ou les stériliser ne permettent pas pour le moment de garantir le maintien de l'efficacité.

○ Port de lunettes de protection

Dans le cadre des précautions standard, le port de sur-lunettes est indiqué en cas de risque de projection dans les yeux de produit biologique d'origine humaine.

Elles doivent être portées en cas de risque de projection dans les yeux de produit biologique d'origine humaine, en particulier si un patient est clairement identifié comme Covid-19 probable.

Il est indispensable de les nettoyer-désinfecter entre deux patients avec un produit DD virucide (norme NF EN 14476).

Les lunettes de vue ne sont pas efficaces car souvent trop peu couvrantes.

- Visières

Dans le contexte du Covid-19, les visières peuvent avoir plusieurs usages intéressants :

- Protection des muqueuses du visage lorsque le port du masque est impossible
- Protection de la face externe du masque lors des soins aérosolisants, diminuant le risque de contamination des mains et de l'environnement au retrait

Elles doivent être soigneusement nettoyées et désinfectées entre deux patients (produit DD virucide).

- Protection de la tenue

Dans le cadre des précautions standard, la tenue professionnelle doit être protégée par un tablier plastique ou une surblouse en cas de soins mouillants ou souillants.

Cet EPI doit absolument être changé entre deux patients.

La protection de la tenue permet d'éviter la transmission croisée et la contamination secondaire des mains du professionnel.

Sauf soins mouillants ou souillant, il est préférable de porter une blouse ou casaque à manches courtes et de faire une large désinfection des mains (en remontant sur l'avant-bras), voire une friction chirurgicale pour certaines professions.

La manipulation d'EPI en surnombre augmente le risque de se contaminer les mains et l'environnement.

6. Indications et technique d'hygiène des mains

Les précautions standard doivent être renforcées dans ce contexte épidémique, en particulier l'hygiène des mains qui est la meilleure mesure pour éviter de se contaminer de manière indirecte.

Dans le cadre des soins, il faut privilégier la friction hydro-alcoolique efficace sur tous les microorganismes et qui peut être réalisée plus fréquemment que le lavage simple pour des raisons pratiques. Il est nécessaire de respecter les doses utiles préconisées par le fabricant, souvent une pleine paume de main, et donc une friction d'au moins 30 secondes.

Les moments pour la friction : avant et après chaque patient, après contact avec l'environnement proche du patient, avant de mettre son masque, après retrait de tout EPI, en particulier les gants et le masque.

L'eau et le savon sont efficaces sur le Sars-Cov-2. Le lavage simple des mains peut être pratiqué en début et fin de journée, avant et après les pauses etc...

Technique du lavage simple des mains :

- Durée du savonnage : 15 secondes minimum



Technique de la friction hydro alcoolique :

- Durée : 20 à 30 secondes, jusqu'à séchage complet



7. Mesures à prendre pour protéger ses proches

L'hygiène des mains en fin de journée avant de quitter le cabinet est une des meilleures mesures de prévention.

En l'absence de tenue dédiée à l'exercice professionnel, il est recommandé :

- De retirer ses chaussures dès l'arrivée à domicile
- De se laver les mains
- De changer de vêtements avant toute activité privée ou contact avec les proches